



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 7 juin 2019

## Extension de l'interdiction de la pêche, du ramassage, du transport, du stockage et de la commercialisation des coquillages en raison de la prolifération d'une algue dinophysis

Par arrêtés des 16 mai et 6 juin, le préfet de la Loire-Atlantique a interdit la pêche, le ramassage, le transport, le stockage et la commercialisation des coquillages à titre professionnel et de loisir destinés à la consommation humaine en provenance d'une partie du littoral Nord du département et de l'estuaire de Loire.

La zone géographique d'interdiction s'étend de la Baie de Pont-Mahé (commune d'Assérac) à Saint-Michel-Chef-Chef (La Roussellerie), y compris l'île Dumet. Seules les activités de pêche et d'élevage de coquillages, à titre professionnel, dans le traict de Pen Bé, ne sont pas concernées par ces interdictions.

Ces interdictions font suite à la prolifération d'une algue dinophysis qui produit une toxine entraînant des troubles digestifs chez les consommateurs de coquillages. Les symptômes cliniques sont de type vomissements, diarrhées, douleurs abdominales et surviennent une demi-heure à quatre heures après l'ingestion de coquillages contaminés. Les toxines produites par le dinophysis ne sont pas détruites à la cuisson.

Il est conseillé aux consommateurs de ne pas ingérer et de détruire les coquillages provenant de la zone d'interdiction qui seraient encore en leur possession. Il est recommandé par ailleurs de ne pas consommer des coquillages dont l'origine géographique n'est pas connue ou apparaît incertaine.

De nouvelles analyses sont prévues à compter du 10 juin ; elles permettront de prendre, éventuellement, de nouvelles mesures si la tendance évoluait.

[Retrouvez ici](#) l'arrêté et la zone concernée par l'interdiction.

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

**Service de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)



 **Préfet des Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique**